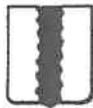


## DÉPARTEMENT DU TARN



## MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B  
81990 FRÉJAIROLLES

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),  
Madame Marie-José LEROUDIER

Profession: Présidente de l'association de Gymnastique  
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie :

Du 14 mai 2023 à 6 heures 00  
Au 14 mai 2023 à 19 heures 00.

Pour le motif : Buvette vide grenier

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07 MARS 2023

Signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Jérôme CASIMIR Maire de Fréjairolles,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu la demande de Mme. LEROUDIER Marie-José,  
Vu la demande ci-dessus,

## ARRÊTE

Article unique — Madame Marie-josé LEROUDIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3eme catégories.

Du 14 mai 2023 6 heures au 14 mai 2023 19 heures.

Pour le motif Buvette vide grenier à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 07 mars 2023

Le Maire

J. Jérôme Casimir

